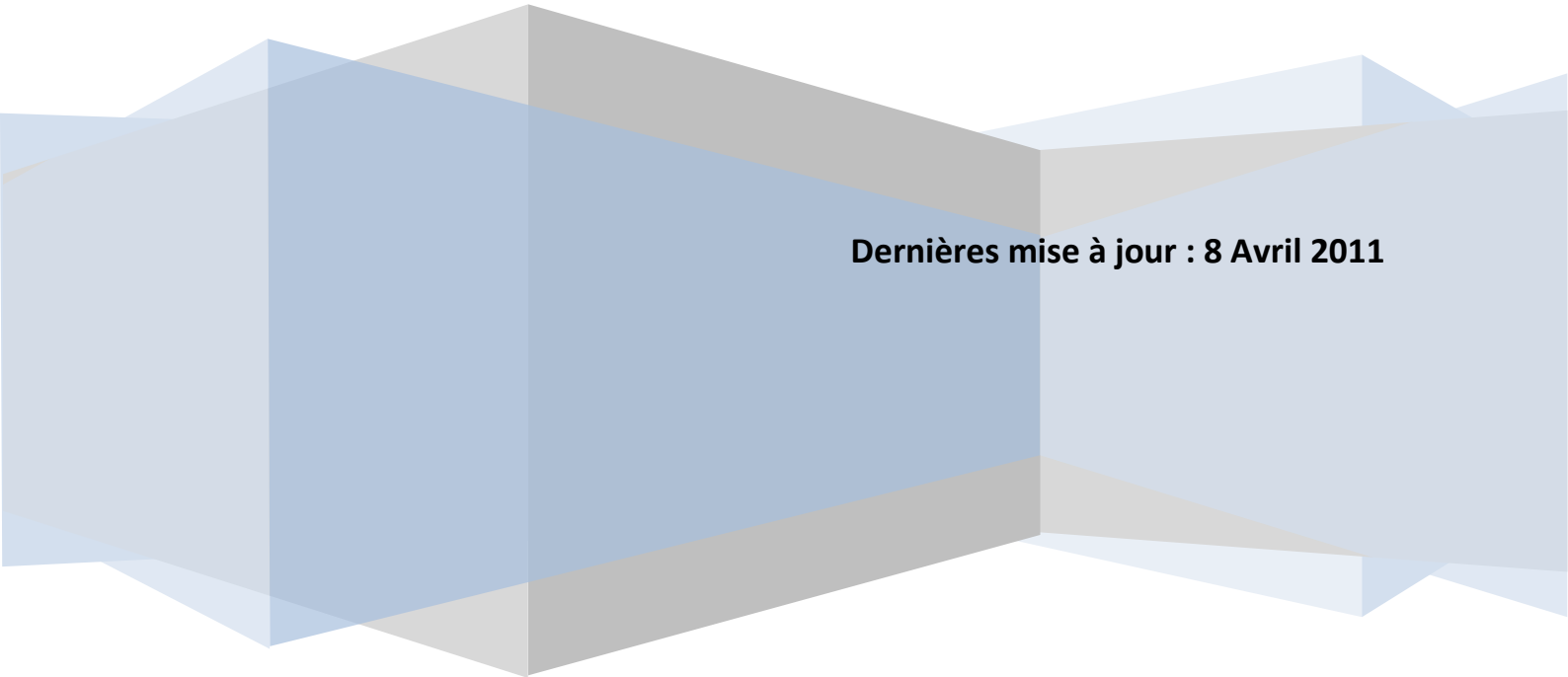


SPORTENMUSIQUE

CONDITIONS GENERALES

Créations et gestions des sites Internet

Dernières mise à jour : 8 Avril 2011



1. Généralités et Mentions légales

2. Les différents modes de prise de commande - Tarifs horaire

3. Informations sur les services et prestations fournis

4. Modalités et délais de paiement

5. Notre engagement

6. Utilisation concernant la prestation de service

7. Dégagement de responsabilité

8. Clause de confidentialité

9. Informatique et Libertés

SPORTENMUSIQUE, Le web plus facile.....plus accessible.....autrement...!

1 - Généralités et Mentions légales

1.1 Les prestations effectuées par l'entreprise SPORTENMUSIQUE sont soumises aux conditions générales qui suivent, auxquelles le client déclare adhérer sans restriction ni réserve dès qu'il adresse à l'entreprise SPORTENMUSIQUE, une commande de prestation de services. SPORTENMUSIQUE se réserve le droit à tout moment et sans préavis de modifier ses conditions générales.

1.2 Les conditions générales précisent les termes du contrat passé entre le client et l'entreprise SPORTENMUSIQUE, et expriment l'intégralité des obligations et des droits des deux parties, en toute transparence. Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison.

1.3 Les dites conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'entreprise SPORTENMUSIQUE et son représentant légal. Les conditions applicables, dans ce cas, sont celles en vigueur sur le site, à la date de la demande de prestation par le client. Elles entrent en vigueur à la date de signature et d'acceptation du devis/bon de commande servant de contrat, par le client.

1.4 Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

1.5 Les conditions générales sont accessibles à tout moment en cliquant sur le lien "Conditions Générales" du site <http://www.sportenmusique.com>.

1.6 Le représentant et responsable légale ci-après nommée Benjamin Borloz, est gérant de l'Entreprise Individuelle SPORTENMUSIQUE, exerçant en profession libérale et dépendant donc directement de l'URSSAF.

1.7 L'entreprise SPORTENMUSIQUE possède des Noms De Domaine, en a acheté les droits ainsi que l'utilisation, et en restent seules propriétaires. Toute utilisation frauduleuse de ces noms de domaine entraînera des poursuites.

1.8 Benjamin Borloz, responsable de l'entreprise SPORTENMUSIQUE est aussi le webmaster de l'entreprise, s'occupe et supervise toutes les prestations de services proposées par l'entreprise. Toute réclamation doit lui être adressée directement.

1.9 Responsable de la publication : site édité par SPORTENMUSIQUE.

2.2 L'entreprise individuelle SPORTENMUSIQUE fournit des prestations et services portant sur l'environnement de la création de sites sur Internet et des prestations associées à celles-ci.

Les différents sites appartenant à SPORTENMUSIQUE et à son responsable légal Benjamin Borloz, le code source, les textes, les images et autres caractéristiques sont la propriété exclusive de l'entreprise individuelle SPORTENMUSIQUE qui en assure l'entière gestion technique et artistique.

Code de la propriété intellectuelle (extraits) :

Art. L.335-2 : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin de peinture ou de toute autre production imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 Euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits.

Art. L.335-3 : Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur de logiciel.

Attention ! Toute utilisation faite sans l'accord de l'auteur constituera donc un acte de contrefaçon et sera passible de poursuites judiciaires.

● 2 - Les différents modes de prise de commande - Tarifs horaire

2.1 Le client passe commande soit par e-mail, formulaire, ou par courrier. Un acompte de 50 % est exigé à la commande. Au-delà de 1000€, il est exigé 30% du solde total. Le reste du solde, est payable à la livraison de la prestation.

Pour une somme inférieure, le solde comptant est exigé.

Toute commande est ferme et définitive dès réception du bon de commande / devis, ou autre support, daté et signé, accompagné de l'acompte de 30, de 50 % ou du solde comptant selon le cas.

Le client reçoit par mail ou courrier un devis, qu'il signe et date, et dont **l'original** doit être renvoyé par ses soins à l'entreprise

SPORTENMUSIQUE par courrier postal ou par mail avec signature électronique. Il en conserve un second exemplaire pour lui.

Il en va de même pour le texte de dégageant de responsabilité notifiant qu'une fois la prestation réalisée pour le client, tout changement survenant après la réception de la prestation / réalisation, ne saurait être imputé à l'entreprise SPORTENMUSIQUE.

2.2 La commande passée est ferme et définitive (hors délai de rétractation de sept jours francs). Une fois le devis signé, le devis devient alors le contrat.

Toute prestation supplémentaire ou demande de modification du contrat initial, par voie orale ou écrite sera sujet à facturation supplémentaire et indépendante.

Dans le cas d'abus et d'un désaccord effectif sur ce point, l'entreprise SPORTENMUSIQUE se réserve le droit exceptionnellement de mettre un terme définitif au contrat en cours et cela sans préavis.

2.3 Des tarifs spéciaux ont été mis en place et s'entendent pour les publics ciblés suivants : les centres équestres, les auto-entrepreneurs.

2.4 Le détail des tarifs pour toutes les prestations incluant celles à la carte et les packs, ainsi que les tarifs spéciaux, est disponible sur demande. Pour les recevoir, le client peut adresser une demande auprès de l'entreprise SPORTENMUSIQUE par e-mail, formulaire, courrier ou téléphone.

2.6 Pour toute information vous pouvez joindre SPORTENMUSIQUE par téléphone au 06 26 63 59 59.

● 3 - Informations sur les services et prestations fournis

3.1 Le tarif pour les prestations sous forme de fichiers, tient compte de l'envoi par connexion Internet. Pour d'autres modes de livraison et de support envisagés, les coûts seront à la charge exclusive du client. Pour les supports magnétiques (disquettes), CD ou DVD, le coût et le port seront facturés en sus de la prestation. Pour toute information à ce sujet, le client pourra entre autres, se référer à la plaquette commerciale.

3.2 Le devis servant de bon de commande et donc de contrat, établi par SPORTENMUSIQUE devra porter la mention manuscrite "lu et approuvé sans réserve, bon pour accord", la signature du particulier, du gérant ou de la personne responsable légalement, ainsi que son cachet si existant dans le cas d'une entreprise (possibilités d'effectuer l'ensemble des démarches par le biais de la signature électronique avec la mention lu et approuvée associé au mail de confirmation de commande).

3.3 L'entreprise SPORTENMUSIQUE, ne pourraient être tenus pour responsables d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle, pour tous travaux, modifications, réalisations effectués à partir de tout élément de toutes sortes fournis par le client tels que textes, photographies, logos, images, graphisme dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

3.4 Une fois les prestations notifiées au contrat réalisées pour le client et mettant ainsi fin au contrat, l'entreprise SPORTENMUSIQUE n'est pas tenue de conserver quelque élément que ce soit concernant le (la) client(e) et/ou la (les) prestation(s) réalisées et finalisées.

Par ailleurs dans le cas d'un contrat dit « permanent » avec tacite reconduction, le client tout comme l'entreprise SPORTENMUSIQUE, pour y mettre fin, doivent prévenir par courrier (avec recommandé et accusé de réception), courriel avec accusé de réception, l'autre partie au moins un mois avant la date de fin voulue - hors cas ou clause spécifique comme notifié au paragraphe 2.2 des conditions générales de l'entreprise SPORTENMUSIQUE.

3.5 La création de sites internet nécessitant l'utilisation de logiciels spécifiques (comme Oscommerce, Joomla, phpBB, Drupal etc...) est soumise aux spécificités techniques du logiciel employé. Dans le cas où le logiciel ne permet pas d'accéder à toutes les demandes du client, celui-ci ne pourra en rendre responsable l'entreprise SPORTENMUSIQUE, ayant été prévenu au départ du logiciel utilisé, et les spécificités techniques étant indépendantes de la volonté de l'entreprise. L'entreprise s'engage en contrepartie à s'approcher au maximum de la demande du client par tous moyens qu'elle jugera utile dans le respect de la légalité française.

● 4 - Modalités et délais de paiement

4.1 Le tarif des prestations est indiqué pour un paiement par chèque ou par virement bancaire ou paypal (acompte puis solde).

4.2 Le tarif des prestations est indiqué, sauf conditions particulières, pour un paiement comptant et sans escompte. Le règlement, devra parvenir à l'entreprise SPORTENMUSIQUE, hors acompte, à réception de la facture, par chèque libellé à l'ordre de "SPORTENMUSIQUE" ou par virement bancaire sous six jours. Rappel : "Toute somme non payée dans les trente jours est

susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux légal Loi N°92442 du 31 Décembre 1995".

4.3 Par "contrat web pro", l'entreprise SPORTENMUSIQUE entend "contrat de maintenance et de mise à jour de sites web" - Dans le cadre du "contrat web pro", le tarif est de 40 euros (quarante euros) pour 1 heure. Il est aussi possible de prendre un forfait de 10 heures pour 3 (trois) mois par exemple pour 300 euros. Il est possible d'avoir d'autres forfaits en fonction du travail à réaliser. En cas de dépassement du nombre d'heures choisies, le client sera facturé pour le nombre d'heures en sus sur la base définie précédemment de 40 euros de l'heure.

4.4 Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à respecter le délai de réalisation de la prestation convenu entre SPORTENMUSIQUE et le-dit client, ainsi qu'à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation dans les temps impartis de la prestation commandée.

Au-delà du délai convenu, sera appliqué un tarif soit à l'heure si le dépassement ne fait pas plus de deux jours, soit à la semaine au-delà de deux jours de dépassement, sur la base de 40 € de l'heure et de 250 € la semaine.

4.5 Le client s'engage à fournir à l'entreprise SPORTENMUSIQUE, tous les documents et moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à ces modifications, à son transfert (dans le cas où un site web serait temporairement hébergé par SPORTENMUSIQUE) dans les temps impartis de la prestation commandée.

Si le client ne respecte pas cet engagement, l'entreprise SPORTENMUSIQUE, ne peut être mis en cause, et ne seront en aucun cas tenus pour responsables.

4.6 Cas d'un transfert de site internet : le transfert s'effectue selon les modalités définies au contrat avec l'accord du client. Cependant si l'hébergement (et l'hébergeur) choisi par le client ne répond pas aux normes actuelles du web, et des derniers langages php et MySQL en cours, il ne sera accordé aucun dédommagement au client de la part de l'entreprise SPORTENMUSIQUE, en cas d'échec du transfert, puisque SPORTENMUSIQUE, ne peut agir directement ou indirectement sur la prestation de l'hébergeur concerné. Il en va de même concernant les tailles de base de données, le débit de transfert accordé par ledit hébergeur, ainsi que les problèmes techniques rencontrés du fait de l'hébergeur et desdites conditions précédemment citées.

4.7 Toute prestation supplémentaire, ou non prévue au contrat, ou déjà effectuée selon les conditions du contrat mais devant être modifiée suite à la demande du client sera facturée à la charge de ce dernier.

Tout retard sur le délai de livraison, dû à ces nouvelles demandes du client ne pourra être imputé à l'entreprise SPORTENMUSIQUE ainsi qu'à sa responsable légale.

● 5 - Notre engagement

5.1 L'entreprise SPORTENMUSIQUE s'engage à mener à bien et de la meilleure manière qu'il soit, les tâches demandées par le client, conformément aux règles de l'art.

5.2 Dans le cas où les représentants légaux de l'entreprise SPORTENMUSIQUE, sont amenés à se déplacer chez le client afin de réaliser une prestation pour ce dernier, les frais engagés lors des déplacements seront facturés au client sur la base d'un tarif horaire et d'un prix au kilomètre. Pour tout déplacement, le

tarif horaire est de 40 euros et de 0.40 centime du kilomètre dans un rayon de 80 kms maximum autour de la ville de résidence de l'entreprise SPORTENMUSIQUE. Au-delà, contacter l'entreprise SPORTENMUSIQUE pour avoir un devis personnalisé

● 6 - Utilisation concernant la prestation de service

6.1 La propriété intellectuelle de la réalisation effectuée, ainsi que l'oeuvre créée en application du présent contrat, reste celle de l'entreprise SPORTENMUSIQUE.

6.2 Le prestataire peut cependant, dans certains cas, transférer au client tous les droits sur l'oeuvre précitée : droit de reproduction, droit de représentation, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation, à compter du paiement intégral de la prestation, sur demande explicite et écrite du client, et par contrat écrit et signé par les deux parties.

6.3 Par ailleurs, le client autorise l'entreprise SPORTENMUSIQUE, à utiliser le résultat des réalisations effectuées et, le cas échéant, à les diffuser.

● 7 - Dégagement de responsabilité

7.1 La prestation demandée est effectuée en fonction des instructions et renseignements fournis par le client, et n'engage en rien la responsabilité de l'entreprise SPORTENMUSIQUE, Stéphanie Bret. Par conséquent et pour ce faire, la responsabilité de l'entreprise SPORTENMUSIQUE, concernant la prestation réalisée est entièrement déagée.

7.2 En outre, tout changement survenu après la réception de la prestation ou pendant si le client bénéficie par avance d'un hébergement, ne saurait être imputé à l'entreprise SPORTENMUSIQUE. Le client prend sous sa responsabilité toute modification, ajout, retrait ou toute altération du document, de la prestation, du service, dans son entier, qui pourrait en modifier le sens premier, le contenu initial et la forme originelle.

7.3 Le client reçoit une copie du document de dégageement de responsabilité envoyé avec le contrat définitif ,après acceptation du devis/bon de commande établi par l'entreprise SPORTENMUSIQUE, qu'il reconnaît exacte, qu'il accepte et signe en tant que particulier, gérant ou personne responsable légalement.

7.4 Par ailleurs la prestation pour laquelle le client signe et accepte le contrat, doit être réalisée dans les délais impartis, vus en accord avec le client, si délais il y a, une fois le contrat signé et le règlement (le cas échéant) reçu, une fois fournis tous les documents d'une manière générale nécessaires au bon déroulement et à la réalisation de la prestation.

Si le client fait de la rétention d'informations, ne fournit pas ou en partie seulement les documents et informations essentielles et nécessaires pour la réalisation de la prestation, l'entreprise SPORTENMUSIQUE, peuvent au bout de six mois, commençant à la date de signature du contrat, estimer dans leur bon droit, que le temps imparti est arrivé à terme, et mettre alors fin au contrat au vu du manquement du client à son devoir, sans que le client ou quelque tiers que ce soit, ne puisse réclamer de dédommagement.

● 8 - Clause de confidentialité

8.1 L'entreprise SPORTENMUSIQUE, s'engage à ne divulguer aucune information privée ou personnelle concernant le client, sauf accord explicite de ce dernier, ainsi qu'à ne donner aucun renseignement sur les modalités de réalisation et d'exécution des prestations, services et travaux effectués pour le compte du dit client.

● 9 - Informatique et Libertés

9.1 Les informations recueillies par l'entreprise SPORTENMUSIQUE, dans le cadre des prestations et services, sont exclusivement destinées à un usage interne. Aucune information n'est d'aucune manière cédée à des tiers. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent selon l'art. 34 de la loi Informatique et libertés. Pour toute information ou demande concernant ce dernier point, le client doit s'adresser à SPORTENMUSIQUE.

9.2 Le tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal d'instance de Poissy.

9.3 Droit de rétractation du client : le client peut se rétracter pendant un délai de sept jours francs qui commence à courir le lendemain de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client pourra alors demander le remboursement sans frais des sommes versées en contrepartie duquel la prestation commencée restera la propriété de l'entreprise SPORTENMUSIQUE.

Ces conditions Générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'entreprise SPORTENMUSIQUE, et cela sans préavis